

## RESUME

L'A.V.C. représente un problème majeur de santé publique. Il est la première cause de handicap moteur dans les pays développés (hors étiologie traumatique). Sa principale conséquence est l'hémiplégie, souvent associée à d'autres déficiences, engendrant une multitude de tableaux cliniques. La kinésithérapie joue un rôle important.

De nombreuses techniques kinésithérapiques ont été mises en place afin d'optimiser la récupération fonctionnelle du membre supérieur, et elles ne cessent d'évoluer. La thérapie contrainte induite a retenu notre attention. C'est une technique séduisante et validée chez les patients hémiplégiques, sous réserve de respecter des critères d'indication stricts.

La déficience mentale source de handicap polymorphe, est de plus en plus fréquente. Souvent négligée, elle entraîne des difficultés d'adaptation sociale, environnementale et comportementale. Elle limite le fonctionnement intellectuel que ce soit au niveau de la concentration, de la mémoire, de la capacité de travail et d'attention, et va de ce fait avoir un impact sur la rééducation.

Dans cette étude, nous décrivons le cas d'un patient atteint d'hémiplégie droite et de déficience mentale préexistante. Notre propos consiste en l'application de la thérapie par contrainte induite chez ce patient atypique et les adaptations nécessaires qu'elle entraîne.

**Mots clés** : « accident vasculaire cérébral », « hémiplégie », « T.C.I. », « préhension », « déficience mentale »

**Key words** : « stroke », « rehabilitation », « C.I.T. », « prehension »